# ASPRO

ASSOCIATION LUXEMBOURGEOISE DES PROFESSIONNELS DU SPECTACLE VIVANT

Rapport d'activité

2022

### **Membres du Conseil** d'administration 2022

Ela Baumann

Marc Baum

Gianfranco Celestino

Jill Christophe, secrétaire

Frédérique Colling, trésorière

Nora Koenig, présidente

Annick Pütz

Konstantin Rommelfangen

Paul Schumacher

Anne Simon

Clio Van Aerde

Claire Wagener, vice-présidente

Dagmar Weitze

Peggy Wurth

Giovanni Zazzera

Administration d'ASPRO: Jill Christophe

ASPRO est une ASBL créée afin de regrouper et de représenter les professionnel.le.s du spectacle vivant au Luxembourg.

Elle a pour but de faciliter le contact et l'échange entre ses membres, et d'améliorer leur statut et leurs conditions de travail.

L'association est composée de membres actif.ve.s qui exercent leur activité professionnelle principale, en tant qu'indépendant.e.s ou à leur propre compte, dans le secteur du spectacle vivant, que ce soit sur, devant ou derrière la scène.

Photos: Bohumil Kostohryz © boshua, Sheila Burnett (AMICI)

ASPRO 12, rue du Puits L-2355 Luxembourg info@aspro.lu

www.aspro.lu

ASPRO est une association sans but lucratif qui a pour vocation de réunir les professionnel.le.s indépendant.e.s exerçant les différents métiers du SPECTACLE VIVANT, d'agir légitimement en leur nom et de défendre d'une seule voix leurs intérêts communs, à la fois devant les décideurs publics, les représentant.e.s de la profession et dans les médias.

ASPRO a été créée en avril 2017. Depuis, elle a travaillé à sortir de leur isolement relatif grand nombre de professionnel.le.s des différents métiers en les incitant au dialogue. Elles/ils ont débattu et échangé sur les difficultés auxquelles elles/ils sont confronté.e.s dans leurs métiers respectifs. Ensemble elles/ils ont relevé les problèmes et difficultés de leur réalité professionnelle, ce qui a permis de constituer une liste de chantiers auxquels l'ASPRO s'attaque urgemment. Les membres d'ASPRO ont également commencé à réfléchir aux défis futurs afin d'inciter à des changements au niveau du fonctionnement même de la création dans le secteur spectacle vivant.

En tant que membre de la THEATER FEDERATIOUN, **ASPRO** rapporte les problèmes et manquements aux dirigeant.e.s des théâtres, centres culturels, compagnies et autres partenaires.

En tant que membre de l'ULASC (Union luxembourgeoise des associations du secteur culturel), **ASPRO** œuvre ensemble avec les autres associations pour l'amélioration des conditions de travail des professionnel.le.s du secteur culturel.

En 2022, **ASPRO** s'est consacrée en priorité aux chantiers suivants :

- Les négociations tarifaires avec les producteurs
- L'inclusion des artistes du spectacle vivant avec besoins spécifiques
- La durabilité
- La sécurité sur le plateau
- Le congé de maternité/parental
- Le développement de sa communication avec le lancement de la présence d'ASPRO sur les réseaux sociaux

Après son *Glossaire des Métiers* du Spectacle Vivant au Luxembourg, ASPRO est fière d'avoir présenté au début de l'année 2021 une première édition de ses *Recommandations tarifaires*, rééditées une deuxième et troisième fois en 2022, avec chaque tranche d'index.

# Mot de la présidente

2022 ass fir ASPRO erëm ee produktiivt Joer gewiescht. Wärend d'Kulturjoer Esch2022 zu Enn geet, wiisst ASPRO weider un Aarbechtsgruppen an un neie Memberen a bleift domat eng staark a wichteg Stëmm am Kultursecteur, jo, ass mëttlerweil net méi ewech ze denken.

Sou konnt ASPRO souwuel un den Ännerunge vum Kënschtlerstatut matschaffen, wéi och un eiser Charte de Déontologie, wou mir eis Bedenken a Remarken um Ministere virdroe konnten. Des Weideren hu mir ee grousse Projet, deen aus eiser Inclusiongrupp entstanen ass, realiséiert. A mat groussem Erfolleg ass ASPRO säit e puer Méint op Instragram. No laangen an zéie Verhandlungen droen och eis Beméiungen, wat eis Grille tarifaire ugeet, endlech Friichten. Sou konnte mir säit desem Joer zesumme mat de Produzenten ee minimale Wochen- an Dagestariff fir d'Leit op der Bün aushandelen. Natierlech bleiwe mir weider um Ball, fir dat selwecht och fir d'Leit hannert der Bün ze erreechen.

No 3 Joer Presidence mierken ech, wéi wichteg et bei all der Aarbecht, déi ASPRO mécht, ass, eng Balance ze halen. Eng Balance fir sech engersäits staark ze maachen, dass eis Theaterzeen sech weiderhi ka professionaliséieren, fir dass Theaterschaffenden anerersäits awer och eng grouss kënschtleresch Fräiheet garantéiert ka ginn. Um Enn vun der Rechnung muss eis Konscht nach ëmmer un éischter Stell stoen. Ech mengen dass dat an Zukunft eng vun deene groussen Erausfuerderunge fir ASPRO wäert sinn: sech fir d'Rechter vun eise Kënschtler\*inne staark maachen an en administrativen a gesetzleche Kader schafen, deen op d'Bedierfnësser vun eise kreative Prozesser ofgestëmmt ass. An dee Kader betrëfft eis alleguer, suwuel um Terrain, wéi och am Hannergrond (z.b. als Produzent\*innen). Mir hunn ALLEGUER eng Verantwortung, an éischter Linn fir eng SAACH ze schaffen, ënnert de beschtméigleche konsensuelle Bedingungen. An deem Senn schaffe mir en "tarif minimal" aus, op deen de Secteur sech eenege kann. Fir de Rescht schwätze mir awer weiderhi vu Recommandatiounen, déi nach ëmmer kënnen a sollen negociéiert ginn a sollen.

No Jore wäertvoller Aarbecht wäerten dest Joer verschidde Leit, déi vun Ufank un dobäi waren, den CA verloossen. Hinnen ee grousse Merci fir all den Input an d'Aarbecht, déi mir iwwert déi lescht Jore vun hinne kruten. Dofir kommen elo nei Memberen an eisen CA an och hei ass et wichteg, eng Balance teschent nei an al ze halen, fir dass ASPRO weider dynamesch um Terrain schaffe kann. Dest gellt och fir d'Spetz. Dofir geing ech mech eng leschte Kéier fir de Posten als Präsidentin zu Verfügung stellen.

Ech kucke ganz zouversiichtlech op dat Joer virun eis a sinn dankbar fir dat Joer, wat mir zesumme mat all eise Memberen, ouni déi mir net déi staark Stëmm wären, déi mir sinn, gemeeschtert hunn.

ASPRO

Nora Koenig, Präsidentin

### Les activités d'ASPRO en 2022



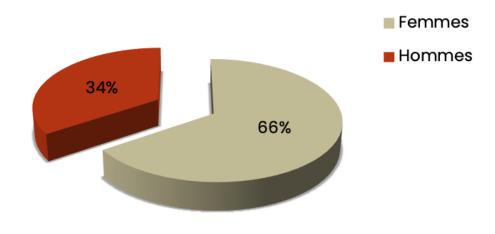
	Les membres d'ASPRO en 2022		
	Les sujets traités en 2022		
	•	Rémunération	8
	•	Durabilité	10
	•	Inclusion	11
	•	Maternité et parentalité	12
	•	Abus de pouvoir	12
	•	Sécurité sur le plateau	13
	•	Charte de déontologie	]2
	•	Loi du 16 décembre 2022	]2
	•	Communication	15
	En interne – réunions		16
	Services aux membres		17
П	Représentations officielles 1		

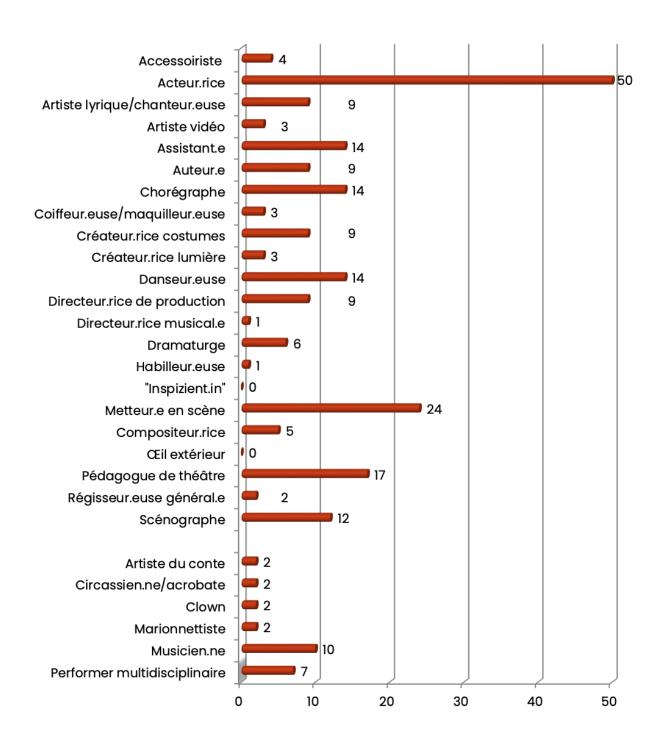
### Les membres d'ASPRO en 2022

#### **Conditions d'admission:**

peuvent devenir membre d'ASPRO toutes les personnes qui exercent en tant qu'occupation principale un métier du spectacle vivant à titre d'indépendant.e.

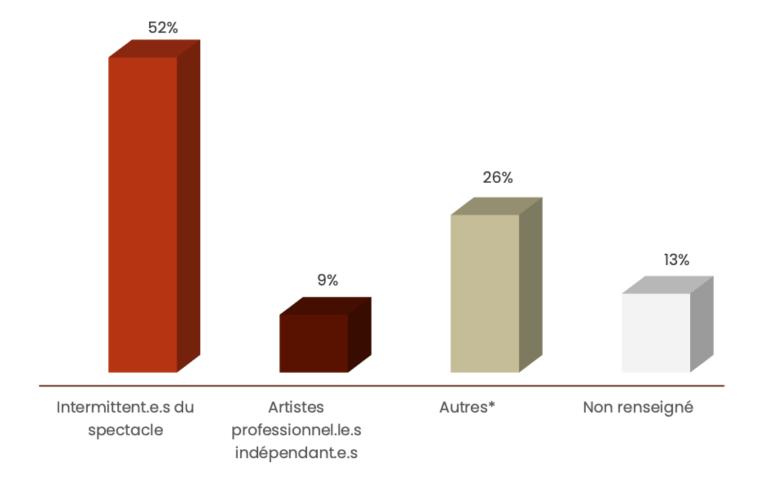
#### Membres affilié.e.s en 2022 : 116





### Les membres d'ASPRO en 2022

Beaucoup de professionnel.le.s du spectacle vivant représenté.e.s par ASPRO bénéficient des mesures sociales proposées dans le cadre de la loi du 19 décembre 2014 : la grande majorité (60 personnes) en tant qu'intermittent.e.s du spectacle, 11 personnes en tant qu'artistes professionnel.le.s indépendant.e.s. 30 membres ne profitent pas de ces mesures : dans cette catégorie (Autres\*) se retrouvent des travailleur.euse.s intellectuel.le.s indépendant.e.s résidant au Luxembourg, des personnes dont le dossier de demande auprès du Ministère de la Culture est en cours et des personnes résidant à l'étranger ayant ou non le statut d'intermittent.e dans un autre pays (France, Suisse...). Malheureusement 15 personnes n'ont pas répondu aux sondages internes d'ASPRO.



### Rémunération des professionnel.le.s du spectacle vivant

### Troisième édition des RECOMMANDATIONS TARIFAIRES

Après la première publication tant attendue le 26 mars 2021, ASPRO publie en 2022 deux nouvelles éditions de ses **RECOMMANDATIONS TARIFAIRES** pour tenir compte des deux tranches d'index (octobre 2021 et avril 2022).



### Négociations avec les producteurs

#### Les réunions « tripartites » et « bilatérales »

Suite à une première réunion en 2021, trois réunions ont eu lieu au Ministère de la Culture en 2022 : le 7 janvier 2022, le 11 mars 2022 et le 22 juin 2022, réunissant autour d'une table les représentant.e.s des différents Collèges de la Theater Federatioun et du Réseau Luxembourgeois des Centres Culturels Régionaux, des responsables du Ministère de la Culture ainsi que des représentant.e.s d'ASPRO.

Comme le Ministère aimerait que les associations représentatives du secteur trouvent un accord entre elles, sans son intervention directe, les négociations continuent en 2023 au sein de la Theater Federatioun entre les différent.e.s représentant.e.s des producteurs et d'ASPRO.

L'objectif est de trouver un accord autour de tarifs minima (par jour, par semaine, pour les représentations...) que les producteurs s'engageraient à respecter et qui garantirait aux professionnel.le.s du spectacle vivant une rémunération minimale correcte. Le minimum serait ainsi assuré dans tous les cas et des majorations restent matière à négociation au cas par cas, selon le budget du producteur, le projet et son envergure, l'ancienneté de l'artiste, l'importance du rôle/de la tâche...

### Rémunération des professionnel.le.s du spectacle vivant

#### Conseils et sensibilisation des membres

ASPRO est à disposition de ses membres pour répondre à toutes les questions liées à la rémunération, par exemple en donnant des conseils pour négocier une rémunération juste et appropriée. ASPRO continue aussi de sensibiliser ses membres sur le fait que les tarifs proposés par ASPRO constituent des « recommandations », que leur application prendra du temps et qu'il ne faut pas perdre de vue les réalités budgétaires des producteurs et prendre en compte l'envergure et la nature de chaque projet.

ASPRO est aussi consultée par ses membres en cas de retard ou d'absence de paiement.

ASPRO insiste sur l'importance d'avoir un contrat signé avant le début du travail. Malgré la Charte autour des contrats élaborée par ASPRO et communiquée aux producteurs par la Theater Federation en 2021, ASPRO récolte toujours de nombreuses doléances de membres qui reçoivent leur contrat uniquement pendant les répétitions, qui ne connaissent pas leur budget de matériel au moment de la conception d'un décor ou de costumes, dont les échéances de paiement ne sont pas respectées...



#### Durabilité

### Think Tank « Durabilité et surproduction »

Suite au premier Think Tank au sujet de la durabilité organisé fin 2021, ASPRO a proposé à ses membres une deuxième séance d'échange et de réflexion autour de la durabilité et de la surproduction, le 25.11.2022 au Bâtiment4 à Esch-sur-Alzette. Le premier axe de réflexion a tourné autour du concept d'artiste ou de collectif d'artistes « en résidence ». Les 10 membres présent.e.s ont partagé leurs expériences dans différentes structures et tout le monde a été d'accord sur l'importance de développer ce concept qui fait de l'artiste le lien entre le théâtre et le public, tout en apportant à l'artiste des conditions de création intéressantes. Dans un deuxième temps il y a été question de surproduction : les membres ont fait part de leur ressenti subjectif par rapport à la situation de production actuelle et la question s'est posée comment produire « assez » pour que les professionnel.le.s du secteur puissent travailler sans tomber dans une surproduction qui ne trouve pas son public. Les pistes évoquées sont d'un côté de trouver des modes de production différents (périodes de travail plus longues pour pouvoir travailler plus en profondeur les sujets, impliquer le public à différents moments...) et de l'autre côté le développement et la fidélisation du public. Comme le public n'est pas revenu entièrement après le Covid (et n'était déjà pas toujours au rendez-vous avant la pandémie), les structures devront miser sur la médiation des publics pour attirer de nouveaux.elles spectateur.rice.s dans les théâtres et inventer de nouvelles façons d'intéresser et impliquer le grand public qui à l'heure actuelle reste trop souvent à l'écart de la communication des théâtres.

### Le groupe de travail « écoresponsabilité et durabilité » de la THEATER FEDERATIOUN

Deux membres d'ASPRO sont engagé.e.s au sein du groupe de travail « éco-responsabilité et durabilité » de la THEATER FEDERATIOUN qui s'est consacré en 2022 principalement à la création d'fundus au niveau national. Le Ministère de la Culture, qui a reçu les représentant.e.s du groupe de travail à deux reprises en 2022, soutient cette initiative en cherchant notamment un lieu approprié pour une telle ressourcerie nationale dont le financement doit encore être trouvé. Il a aussi été question de désigner une personne de référence pour l'écoresponsabilité au sein du Ministère de la Culture. En attendant, le groupe de travail a proposé la mise en place d'un fundus digital pour éviter de jeter des costumes et accessoires dont les théâtres et compagnies n'ont plus besoin. Actuellement, un état des lieux en vue d'un fundus pour costumes est en train d'être réalisé auprès des membres de la THEATER FEDERATIOUN afin de pouvoir juger combien d'espace serait nécessaire pour les stocker. Plusieurs membres d'ASPRO ont participé aussi au workshop sur « L'écoresponsabilité dans la culture » organisé par le Ministère de la Culture le 24.11.2022 à la Kulturfabrik lors duquel le modèle très intéressant d'une ressourcerie française a été présenté.

Le prochain chantier du groupe de travail est l'élaboration d'une charte de l'éco-responsabilité dont les grands axes ont déjà été fixés. Par ailleurs, le groupe de travail réfléchit à la suite, aux objectifs et aux tâches qu'il devrait se donner à l'avenir.

#### L'inclusion

Créé en 2021, le groupe de travail « inclusion » a été très actif en 2022. En poursuivant son objectif principal, à savoir le développement de la création inclusive pour plus d'inclusion et de diversité sur les scènes du Luxembourg, le groupe de travail s'est fixé trois objectifs à court et à moyen terme :

- Soutenir les artistes du spectacle vivant avec besoins spécifiques professionnel.le.s, en cours ou avec un désir de professionnalisation
- Sensibiliser et former les artistes du spectacle vivant sans besoins spécifiques au travail créatif inclusif
- ☐ Favoriser l'échange entre artistes du spectacle vivant avec et sans besoins spécifiques



Pour réaliser ces objectifs, ASPRO a conçu un projet de workshops professionnels interdisciplinaires financé grâce à l'appel à projet « Accès à la Culture - Culture et handicap » du Ministère de la Culture ainsi que par l'Œuvre Nationale de Secours Grande-Duchesse Charlotte. Dans le cadre de MOSAIK Kultur Inklusiv, le réseau nouvellement créé pour plus d'inclusion dans la culture, ASPRO proposera en avril et mai 2023 une série de workshops encadrés par des artistes nationaux et internationaux qui ont une expérience importante dans la réalisation de projets inclusifs. ASPRO est particulièrement fière de pouvoir accueillir des intervenantes de la compagnie inclusive londonienne de renommée internationale AMICI Dance Theatre Company. Leur workshop (20.05.2023) sera suivi d'une table ronde à la Banannefabrik animée par Kerstin Thalau à laquelle participeront Elaine Thomas et Rosie Leak (AMICI), Fränki Friederich (acteur du Collectif Dadofonic), Elvira Mittheis (directrice de COOPERATIONS Asbl) et Annick Pütz (danseuse et chorégraphe, représentante du groupe de travail d'ASPRO « inclusion »). Les détails du projet peuvent être consultés sur le nouveau site d'ASPRO créé spécialement pour l'inclusion : www.inclusion-aspro.lu.

Afin de sensibiliser les plus jeunes avec et sans besoins spécifiques aux métiers des arts de la scène ainsi qu'au travail artistique inclusif, ASPRO propose également des workshops au sein des écoles. Elle a participé à l'initiative « Krop der en Atelier » lancée par ASSITEJ Luxembourg.

ASPRO a initié un autre projet qui est réalisé en collaboration avec Kultur|Ix : des **formations professionnelles ou stages d'observation dans des structures inclusives du spectacle vivant à l'étranger.** Les membres d'ASPRO intéressé.e.s par un séjour international dans un théâtre ou auprès du compagnie inclusive peuvent nous contacter : info@aspro.lu.

### Maternité et parentalité

Constitué en 2022, le groupe de travail « maternité et parentalité » s'est donné comme objectif de faciliter la vie des professionnel.le.s du spectacle vivant enceintes et parents qui peuvent rencontrer de nombreuses difficultés dans l'exercice de leur métier. Une première tâche du groupe de travail a été de regrouper toutes les démarches à faire par la femme enceinte indépendante ainsi que par les jeunes parents indépendants. La liste des démarches et contacts utiles est disponible dans l'Espace Membre du site d'ASPRO ainsi que sur demande (info@aspro.lu).

Comme chaque situation est différente et qu'il est impossible de recommander une seule marche à suivre, le groupe de travail projette de récolter différents témoignages de parents sur leurs expériences concernant par exemple le congé parental ou la garde des enfants. L'idée est de créer un échange entre parents et de favoriser la solidarité.

### Abus de pouvoir

A l'initiative de plusieurs danseur.euse.s et chorégraphes un groupe de travail a été créé au sein de la THEATER FEDERATIOUN pour réfléchir sur la problématique de l'abus de pouvoir dans le secteur du spectacle vivant. L'objectif est de prévenir l'abus de pouvoir à l'intérieur de systèmes verticaux/hiérarchiques et d'avoir les moyens de réagir en cas d'abus de pouvoir. Lors d'un premier événement organisé le 11.11.2022 à neimënster, trois structures internationales ont présenté différents modèles pour faire face à l'abus de pouvoir dans le spectacle vivant. L'idée du groupe de travail est de créer une cellule compétente au Luxembourg qui peut recueillir des témoignages, conseiller et orienter à la fois les victimes, les témoins et les responsables des structures et bailleurs de fonds. Dans un premier temps, le groupe de travail aimerait sensibiliser toutes les personnes qui travaillent dans le secteur d'agir d'après le principe : if you see something, say something. Il est important de garder à l'esprit que l'abus de pouvoir n'est pas limité au domaine des violences sexuelles, mais qu'il peut concerner tous types de discriminations et pratiques de chantage ou de diffamation et qu'il peut avoir lieu à beaucoup de niveaux : à l'intérieur des équipes artistiques entre personnes d'hiérarchies différentes tout comme entre des responsables des structures et des professionnel.le.s du spectacle vivant.

### Sécurité sur le plateau

Comme ASPRO est contactée régulièrement par des membres au sujet de questions d'assurances, de démarches en cas d'accidents du travail ou plus généralement sur la sécurité dans les théâtres, un groupe de travail a été créé ensemble avec la THEATER FEDERATIOUN. Après quelques réunions qui ont montré qu'il n'existe pas de législation spécifique au Luxembourg pour les théâtres et que ces derniers appliquent soit la règlementation française, allemande ou un mélange des deux, soit leur propre système, soit des solutions au cas par cas, ASPRO a continué à travailler en interne. Un sondage a été réalisé auprès des membres pour mieux comprendre l'application de la sécurité sur les plateaux luxembourgeois et les besoins des artistes et technicien.ne.s du spectacle vivant. Deux types de questionnaires ont été proposés aux membres d'ASPRO : un sondage à destination des métiers qui travaillent en étroite collaboration avec les technicien.ne.s des théâtres chorégraphes, (metteur.e.s scène, costumièr.e.s, scénographes, créateur.rice.s lumières, maquilleur.euse.s...) et un sondage adressé aux artistes sur scène. Dans une prochaine étape, des pistes d'actions seront dégagées des résultats des sondages.



#### En relation avec le Ministère de la Culture

#### Charte de déontologie

Après sa réaction à la première version de la Charte de déontologie pour les structures culturelles élaborée par le Ministère de la Culture en 2021, ASPRO a proposé à nouveau quelques changements et ajouts à la deuxième version présentée par le Ministère de la Culture en mars 2022. De manière générale, ASPRO salue la mise en place de la Charte de déontologie qui donne un cadre au fonctionnement des structures culturelles et qui prône le respect des artistes, notamment à travers une « rémunération juste et équitable ».



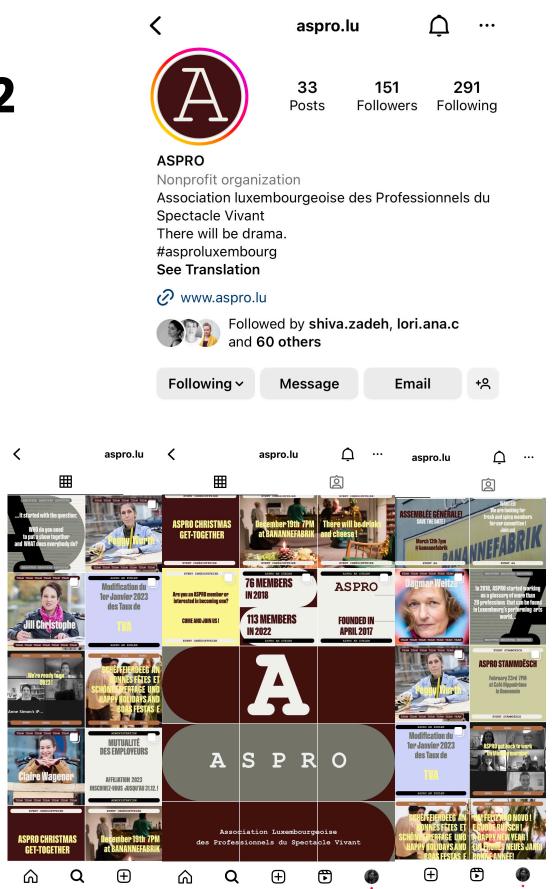
### Loi du 16 décembre 2022 portant modification de la loi modifiée du 19 décembre 2014

Ensemble avec 3 autres projets de la loi concernant le secteur culturel, la Chambre des Députés a voté le 6.12.2022 à l'unanimité le projet de loi n°7920 portant modification de la loi modifiée du 19 décembre 2014 relative 1) aux mesures sociales au bénéfice des artistes professionnels indépendants et des intermittents du spectacle 2) à la promotion de la création artistique. Dans le cadre de l'ULASC, ASPRO a activement collaboré avec le Ministère de la Culture afin d'améliorer et de simplifier les conditions d'obtention des mesures sociales pour intermitten.te.s et artistes professionnel.le.s indépendant.e.s. On peut citer deux améliorations notables pour les intermittent.e.s : des conditions spécifiques, plus favorables, pour les personnes âgées de 50 ans et plus, respectivement de 55 ans et plus, ainsi que la prise en compte de 10 jours de formations ou d'activités pédagogiques dans les 80 jours d'activité nécessaires. Un autre changement à noter est la déclaration obligatoire de tous ses revenus et l'échange de données entre le Ministère de la Culture et les administrations fiscales.

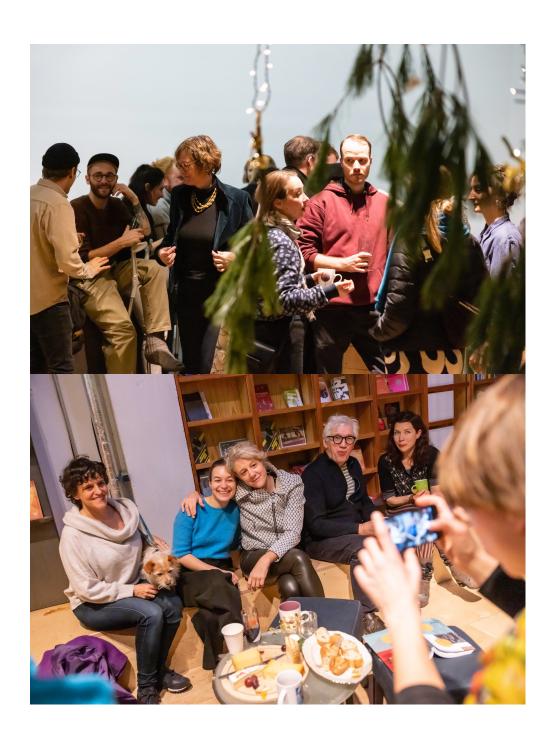
#### Communication

Afin d'améliorer sa communication avec les membres et atteindre de nouveaux.elles membres potentiel.le.s, ASPRO a chargé Mado Klümper, experte en communication visuelle, d'élaborer une stratégie de communication pour les réseaux sociaux. En étroite collaboration avec les membres du groupe de travail « communication », Mado Klümper a analysé les besoins d'ASPRO et proposé ensuite un concept pour la communication d'ASPRO sur Intagram et Facebook. Frédérique Colling et Clio Van Aerde sont désormais en charge de la présence d'ASPRO sur les réseaux sociaux, présence qui a été lancée en novembre 2022. L'idée est d'améliorer la visibilité d'ASPRO en général, de proposer aux membres des informations intéressantes et d'attirer des professionnel.le.s du spectacle vivant qui voudraient devenir membres d'ASPRO. Dans l'optique de présenter les membres du CA d'ASPRO, nous avons organisé des séances photos en novembre 2022 avec Bohumil Kostohryz.

Actuellement ASPRO compte 151 followers sur Instagram (03.03.2023) et 31 followers sur Facebook (03.03.2023).



### En interne - réunions



16 réunions du Conseil d'administration
28 réunions de groupes de travail sur différents sujets ouverts à tou.te.s les membres ou ciblés par métiers ou réservés aux membres du CA
1 Assemblée générale virtuelle le 15.03.2022
1 premier ASPRO Stammdësch le 25.10.2022 au Café Hippodrome à Bonnevoie
1 Think Tank ouvert à tou.te.s les membres au sujet de la

durabilité et de la surproduction, le 25.11.2022

1 réunion de fin d'année le 19.12.2022 à la Banannefabrik, échange auquel ont participé une cinquantaine de

membres et personnes intéressées à le devenir

### Services aux membres

- □ 15 **newsletters** envoyées à tou.te.s les membres avec les actualités du secteur et des informations pratiques, dont un sondage sur la sécurité sur le plateau, et 7 newsletters ciblées envoyées à des métiers spécifiques
- Espace Membres: une interface interne du site internet accessible aux membres avec un mot de passe. Y sont publiées les actualités du secteur (appels à projet, informations du Ministère de la Culture et des administrations étatiques...), des liens utiles et des documents modèles en français et en allemand (contrat type, factures...) ainsi que les adresses mails des membres.
- Recueil et relai des doléances: après avoir lancé des appels ou de façon spontanée, ASPRO recueille les doléances de ses membres relatives à leur réalité professionnelle en général ou par rapport à un sujet spécifique et les relaie auprès des institutions ou structures concernées (Ministère de la Culture, Theater Federatioun...).
- Un rapport personnel : ASPRO est à la disposition de ses membres via mail (info@aspro.lu) et répond dans la mesure du possible aux questions relatives aux démarches administratives et aux problématiques rencontrées lors de l'exercice d'une profession du secteur du spectacle vivant. Le cas échéant, l'ASPRO renvoie vers les administrations ou institutions compétentes. En cas de besoin, un entretien téléphonique peut être planifié pour conseiller les membres.

#### **Assurances**

Depuis 2021 ASRPO propose à ses membres, en collaboration avec ACTORS.LU, **deux assurances** spécifiques pour les métiers du spectacle vivant :

- Une **assurance responsabilité civile exploitation** qui assure vis-à-vis des dommages causés aux tiers lors de l'exercice de sa profession (Le Foyer).
- Une **assurance individuelle accident** qui couvre les accidents professionnels (et privés) et ce dans le monde entier (CHUBB).

Comme il s'agit d'une souscription collective pour les membres d'ACTORS.LU et d'ASPRO, nous bénéficions de tarifs préférentiels : 20€ par an pour la RC exploitation et 130€ par an pour l'assurance accident. Les assurances sont gérées par ALLIA qui sera l'interlocuteur en cas d'accident ou de problème.

En 2022, 26 membres d'ASPRO avaient souscrit une ou les deux assurances. Les assurances courent du 01.05.2022 au 30.04.2023.

#### Pour 2023, la date-limite de souscription est le 15 avril 2023.

En cas de questions et pour souscrire, contactez ASPRO : <a href="mailto:info@aspro.lu">info@aspro.lu</a>.

# Représentations officielles

- 2 membres d'ASPRO (Anne Simon et Peggy Wurth) siègent au Conseil d'administration de la THEATER FEDERATIOUN. ASPRO s'y engage notamment pour des sujets comme la durabilité et l'écoresponsabilité, la sécurité sur les plateaux de théâtre, des contrats complets et justes pour les deux parties prenantes... Des membres d'ASPRO ont participé aux différents groupes de travail organisés par la THEATER FEDERATIOUN : « Ecoresponsabilité et durabilité », « Abus de pouvoir » et « Sécurité sur le plateau ». Depuis 2022, ASPRO négocie avec les membres des autres Collèges de la THEATER FEDERATIOUN afin de trouver un accord tarifaire.
- □ 2 membres d'ASPRO (Jean Bermes et Giovanni Zazzera) font partie de la Commission consultative du Ministère de la Culture qui a pour mission de conseiller la/le ministre au sujet des mesures sociales au bénéfice des artistes professionnels indépendants et des intermittents du spectacle ainsi que des bourses d'aide à la création, au perfectionnement et au recyclage artistique. Ces 2 membres ont été nommés en tenant compte de la proposition de l'ULASC qui a choisi 8 représentant.e.s parmi les associations qui la constituent. La THEATER FEDERATIOUN est représentée dans cette commission également par des membres d'ASPRO : Paul Schumacher succède en septembre 2022 à Linda Bonvini, Jill Christophe reste membre suppléante.

- Anne Simon et Peggy Wurth représentent ASPRO au sein de l'**ULASC** (Union luxembourgeoise des associations du secteur culturel). Anne Simon fait partie du groupe de travail en charge de la constitution de l'ULASC en fédération des associations. L'ULASC traite les sujets qui concernent tou.te.s les professionnel.le.s du secteur culturel et tente de trouver à chaque fois un dénominateur commun en tenant compte des différents besoins et positions.
- ASPRO fait partie du réseau nouvellement créé à l'initiative du Mierscher Kulurhaus MOSAIK Kultur inklusiv. Plusieurs membres du groupe de travail « Inclusion » d'ASPRO participent à ces réunions et Annick Pütz a représenté ASPRO dans une réunion au Ministère de la Culture concernant l'inclusion.
- ☐ Gianfranco Celestino et Peggy Wurth ont représenté ASPRO le 15 juin 2022 au « Knowledge Café Comment créer des modes de vie plus durables ? » organisé par l'Œuvre.